

# HONORAIRES

## Location :

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8,00 €/m<sup>2</sup>
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00 €/m<sup>2</sup>

Pour les autres baux :

14,40 % ttc du loyer annuel hors charges, cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

## Gestion :

- \*7,00 % HT soit 8,40 % TTC mensuel sur tous les encaissements pour la gestion d'un seul lot principal
- \*Suivi de dossier de contentieux ou de sinistre : à la vacation à la charge du mandant.
- \*Assurance Loyers Impayés = 2,50 % sur le quittancement.

## Vente :

Prix jusqu'à 79 000,00 € €	Forfait 6 000 €ttc
De 79 001 € à 130 000 €	8 %
De 130 001 € à 180 000 €	7 %
De 180 001 à 250 000 €	6 %
Prix supérieur à 250 001 €	5 %
Pour les garages, parkings	Forfait 2 000,00 €ttc

Tarifs au 1<sup>er</sup>/11/2016

